

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENNEY

REUNION DU 25 MAI 2020

Nombre de conseillers présents en exercice : 15

Présents : 15

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BENNEY, régulièrement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Jean-Marc BOULANGER, Maire.

Etaient présents : Aurélie BEUVELOT, Patrick BOILEAU, Jean-Marc BOULANGER, Julien BUJON, Sébastien COLIN, Gaëlle DUSSAUCY, Catherine GAUTRIN, Hubert GRANDURY, Michelle HUMBERT, Alexis LEGRAND, Sébastien RASPADO, Serge ROMAIN, François SIEBERT, Jean-Philippe THOMASSIN et André THOUVENIN.

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Le Maire sortant, Jean-Marc BOULANGER, a fait l'appel des conseillers municipaux élus le 15 mars 2020, les a déclarés dans leur fonction et la charte de l' élu local a été lue. Il a passé la présidence au doyen d'âge.

Jean-Philippe THOMASSIN a été élu secrétaire.

La séance a été ouverte sous la présidence d'Hubert GRANDURY, doyen d'âge.

DELIBERATION N°12/2020 - ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

- M. Jean-Marc BOULANGER, candidat : 13 (treize) voix

M. Jean-Marc BOULANGER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

DELIBERATION N°13/2020 - CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, 12 voix pour, 2 abstentions et 1 contre, décide la création de quatre postes d'adjoints.

DELIBERATION N°14/2020 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;
Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER ADJOINT

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Jean-Philippe THOMASSIN, candidat : 11 (onze) voix
- M. André THOUVENIN, candidat : 3 (trois) voix

M. Jean-Philippe THOMASSIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint.

DEUXIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins: 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Hubert GRANDURY, candidat : 11 (onze) voix

M. Hubert GRANDURY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint.

TROISIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins: 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme Michelle HUMBERT, candidate : 13 (treize) voix

Mme Michelle HUMBERT, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamée troisième adjointe.

QUATRIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins: 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme Gaëlle DUSSAUCY : 13 (treize) voix

Mme Gaëlle DUSSAUCY, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé quatrième adjoint.

DELIBERATION N° 15/2020 - DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Le maire expose que les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner au maire les délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L.213-3](#) de ce même code ;
- Exercer, au nom de la commune, le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Liste des membres du Conseil Municipal :

Nom	Signature	Nom	Signature
-----	-----------	-----	-----------

BEUVELOT		HUMBERT	
BOILEAU		LEGRAND	
BOULANGE R		RASPADO	
BUJON		ROMAIN	
COLIN		SIEBERT	
DUSSAUCY		THOMASSI N	
GAUTRIN		THOUVENI N	
GRANDURY			

Le maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance le 26 mai 2020 et transmis au contrôle de légalité le 26 mai 2020.